



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

14 novembre 2017



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre conseil est invité ce soir à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en s'appuyant sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) qui vous a été transmis dans le dossier de ce conseil. Conformément à l'article L2312-1 de CGCT, le ROB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et, doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce qui est conforme à notre situation puisque le prochain conseil doit se réunir le 19 décembre pour voter le budget primitif 2018, j'en profite pour vous inviter à noter cette date dans vos agendas.

Ce débat reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité, bien que n'ayant pas de caractère décisionnel.

La teneur du débat fera l'objet d'une délibération, qui reprendra les interventions de chaque groupe, afin que les services de la préfecture puissent s'assurer du respect des obligations légales mais il ne fait pas l'objet de vote.

Conformément aux dispositions légales et à notre règlement intérieur, et comme vous en avez désormais l'habitude, le DOB respectera le formalisme suivant :

- Tout d'abord, en ma qualité de Maire, je vais vous informer des grandes lignes qui préfigurent notre budget 2018 en rappelant préalablement le contexte national ainsi que la situation financière de notre Collectivité.

Je terminerai mon propos par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) actualisé ;

- Dans un second temps, je donnerai la parole aux deux groupes d'opposition qui pourront chacun, exprimer leur point de vue, par une intervention limitée à 15 minutes. Pour la bonne tenue de la séance, je précise, comme je l'ai fait l'an passé, que je tiens à ce que ce délai soit respecté.

L'ordre d'intervention étant le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche » ;

- Enfin, j'apporterai, avec le concours du conseiller spécial aux finances M. Michel BIRE, des réponses à vos questions.

Cette dernière intervention ne donnera pas lieu à d'autres échanges et clôturera le débat.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

PREAMBULE

Ce débat s'inscrit, comme depuis le début de ce mandat, dans un contexte économique national difficile qui impacte d'une manière importante, les capacités financières non seulement de notre collectivité mais de toutes les collectivités.

Cependant, nous nous sommes engagés, à poursuivre une politique de développement sans hypothéquer l'avenir, tout en favorisant l'investissement et en conservant une bonne qualité de service public.

LE CONTEXTE NATIONAL

LA DETTE

La situation des finances publiques de la France reste extrêmement préoccupante, puisqu'au 2^{ème} trimestre 2017, la dette a atteint un nouveau sommet à 2232 milliards d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 au 2e trim.
Montant en milliards d'euros	1253	1358	1531	1632	1754	1869	1953	2038	2097	2147	2232
Evolution N/N-1		8,4%	12,7 %	6,6%	7,5%	6,6%	4,5%	4,4%	2,9%	2,4%	3,96 %
Evolution N/2007		8,4%	22,2 %	30,2 %	40,0 %	49,2 %	55,9 %	62,6 %	67,4 %	71,3 %	78,1%

Source : INSEE - Les comptes de la Nation

Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022

Dans la lutte contre le déficit public, l'Etat a défini dans son Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 un engagement d'économies des collectivités de 13 milliards d'euros, soit un objectif de réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros/an.

Ce projet de loi traduit la mise en œuvre d'une contractualisation des relations entre l'État et les collectivités pour les « grandes » collectivités (communes de plus de 50 000 habitants) et un dispositif de bonus-malus au cas par cas (dont les modalités restent à définir) pour les autres.

Par ailleurs, ce projet de Loi se montre moins contraignant que les années précédentes puisque, après quatre années de baisse, il prévoit, que les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiendront. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, se stabilise à 27,1 milliards d'euros. Cependant, nous avons quelques inquiétudes concernant la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DSU (Dotation de solidarité urbaine) dont l'enveloppe serait ponctionnée de 60 millions d'euros pour compenser une partie de la suppression de la taxe d'habitation.

S'il n'est pas prévu de baisse importante des concours de l'État aux collectivités, il est malgré tout attendu des collectivités qu'elles puissent diminuer leurs dépenses de fonctionnement de 13 Milliards d'euros à l'horizon 2022. Ainsi, l'article 10 de la loi de programmation fixe un objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL). C'est une nouveauté basée sur deux indicateurs : **l'évolution des dépenses de fonctionnement et la réduction du besoin de financement**. L'objectif est écrit noir sur blanc : « s'assurer de la contribution positive des administrations publiques locales au désendettement public [...] sans pénaliser l'investissement ».

Dans ce cadre, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales est fixée à + 1,2% par an. 1,1% pour les communes.

ODEDEL décliné par catégorie de collectivités	PLF 2018
Collectivités territoriales et leurs GFP	
Dépenses de fonctionnement	1,2%
Bloc communal	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
Communes	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
EPCI à fiscalité propre	
Dépenses de fonctionnement	1,1%
Départements	
Dépenses de fonctionnement	1,4%
Régions	
Dépenses de fonctionnement	1,2%

Par ailleurs, le Projet de loi définit une nouvelle « règle d'or »: le ratio d'endettement. C'est l'encours de dette sur épargne brute qui prendra en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes et s'appliquera à partir de 2019. Un plafond national de référence sera défini par type de collectivité. Ainsi pour les communes de 10 000 habitants et plus, ce plafond est compris entre 11 et 13 années. Ce nouveau ratio vise, selon le texte, à « s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités ».

A noter également que le projet de loi de finances prévoit un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages, qui permettrait à 80% d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux serait neutralisé via une prise en charge de l'Etat. Nous attendons cependant de connaître les modalités précises d'application de ce nouveau dispositif.

Concernant l'investissement, le projet de loi de finances prévoit également une baisse de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : elle passerait de 816 à 665 Millions d'euros, soit 151 millions d'euros perdus pour l'investissement local.

Enfin, le projet de loi de finances maintient le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) à 1 milliard d'euros, mais modifie les règles de répartition. Cependant nous en ignorons encore les modalités.

QUELLES SONT NOS PROPOSITIONS

Avec des projections prudentes pour les recettes et pour les dépenses, nous présenterons un budget sincère.

La ville de Fontenay prévoit de perdre en 2018, conformément au tableau projeté, 54 691 € de dotations diverses.

Ce qui se traduit en termes de dotations (DGF, FPIC, compensations d'Etat) par une perte de 1 107 353 € en 2018 par rapport à 2013, (passant de 4 056 203 € à 2 948 850 €).

Soit une perte sur l'ensemble du mandat de l'ordre de 5 millions d'euros !

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble DGF	3 496 524 €	3 347 906 €	3 008 940 €	2 564 461 €	2 410 298 €	2 410 298 €
Evolution en montant / N-1		-148 618 €	-338 966 €	-444 479 €	-154 163 €	0 €
Evolution en %		-4,25%	-10,12%	-14,77%	-6,01%	0%
Evolution en montant / 2013		-148 618 €	-487 584 €	-932 063 €	-1 086 226 €	-1 086 226 €
Evolution en %		-4,25%	-13,94%	-26,66%	-31,07%	-31,07%
FPIC	75 600 €	110 856 €	148 491 €	176 013 €	159 119 €	159 119 €
Evolution en montant		35 256 €	37 635 €	27 522 €	-16 894 €	0 €
Evolution en montant / 2013		35 256 €	72 891 €	100 413 €	83 519 €	83 519 €
Compensation TF, TH, TPU	484 079 €	446 312 €	441 567 €	351 651 €	434 124 €	379 433 €
Evolution en montant		-37 767 €	-4 745 €	-89 916 €	82 473 €	-54 691 €
Evolution en montant / 2013		-37 767 €	-42 512 €	-132 428 €	-49 955 €	-104 646 €
Total Dotations et compensations	4 056 203 €	3 905 074 €	3 598 998 €	3 092 125 €	3 003 541 €	2 948 850 €
Evolution en montant / 2013		-151 129 €	-457 205 €	-964 078 €	-1 052 662 €	-1 107 353 €

Face à cette situation, nous poursuivrons en 2018 l'importante rationalisation des dépenses de fonctionnement que nous avons engagée en 2015 et dont nous voyons les effets.

REGARD SUR LE BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement

Recettes :

Nous rentrerons dans le détail de ce tableau lors du vote du budget le 19 décembre prochain.

Dans le cadre de ce DOB, je tiens à mettre l'accent sur les chapitres importants.

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2017	BP 2018 (estimatif au 7/11/2017)	2018/2017
013 - Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00	0,00%
70 - Produits des services	979 880,00	979 880,00	0,00%
73 - Impôts et taxes	11 063 790,00	10 813 150,00	-2,27%
74 - Dotations et participations	3 420 062,00	3 270 571,00	-4,37%
75 - Autres produits de gestion courante	434 580,00	434 580,00	0,00%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	10 000,00	70 000,00	600,00%
Total recettes	15 958 312,00	15 618 181,00	-2,13%

Chapitre 70 (produits des services): Pour 2018, nous revaloriserons les tarifs à hauteur de l'inflation, cependant par prudence nous maintenons une prévision de recettes équivalente à celle de 2017 pour tenir compte de pertes de recettes certaines (comme la fin de la fourniture des repas de l'école privée).

Chapitre 73 (Fiscalité) : Pour expliquer la baisse importante constatée dans celui-ci, il convient de préciser que l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes fait partie de ce chapitre.

Avec la mutualisation du personnel, nous connaissons une baisse conséquente de l'attribution de compensation. Il s'agit de recettes en moins mais aussi de charges qui disparaissent en 2018 dans le chapitre 012.

Nous prévoyons également une baisse de la TLPE car nous constatons une baisse progressive de cette recette tout simplement car les entreprises réduisent leur emprise publicitaire.

Chapitre 74 (participations et dotations): nous prévoyons que nos recettes dans ce chapitre régresseront, entre 2017 et 2018, de 3 420 062 à 3 270 571 €.

Les participations chutent de 15% du fait de la fin des contrats aidés (mais également des TAP).

Les compensations fiscales sont revues à la baisse car malgré le gel de la DGF, les compensations fiscales demeurent une variable d'ajustement utilisée par l'Etat pour réduire ses concours.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Nous prévoyons des recettes constantes

Chapitre 77 (produits exceptionnels): Il s'agit d'un chapitre qui reçoit les recettes dites exceptionnelles. A titre d'exemple, c'est dans ce chapitre que nous avons enregistré en 2015 les indemnités d'assurance pour la Grêle.

Nous prévoyons ici une augmentation de ces recettes dans le cadre du Tour de France.

Charges :

Nature des charges (par chapitre)	BP + BS 2017	BP 2018 (estimatif au 7/11/2017)	2018/2017
011 - Charges à caractère général	3 978 158,00	3 738 642,00	-6,02%
012 - Charges de personnel	9 117 849,00	9 191 938,00	0,81%
014 - Atténuations de produits	23 000,00	23 000,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	445 977,00	384 380,00	-13,81%
6574 - Subventions aux associations	702 743,00	715 000,00	1,74%
66 - Charges financières	325 000,00	396 000,00	21,85%
67 - Charges exceptionnelles	35 000,00	85 000,00	142,86%
022 - Dépenses imprévues	64 861,00	200 000,00	208,35%
Total dépenses	14 692 588,00	14 733 960,00	0,28%

Là aussi, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants.

- Tout d'abord, comme je l'ai évoqué précédemment, nous allons poursuivre notre rationalisation des charges à caractère général. Entre 2017 et 2018, ces charges passeront de 3 978 158 € à 3 738 642 €, soit une baisse supplémentaire de près de 6 %.
- La masse salariale est quant à elle fortement impactée par la fin des contrats aidés et par certaines décisions gouvernementales. Au 1^{er} janvier 2017, la ville comptait 17 contrats aidés pour un coût annuel de 120 000 euros à raison de 7000 euros par contrat aidé environ. Sachez que si ces 17 contrats aidés étaient remplacés poste par poste par des agents titulaires, cela représenterait une charge nouvelle de 300 000 euros (420 000 – 120 000), à raison de 25 000 euros pour un agent titulaire. Au final, sur ces 17 contrats aidés :
 - 3 se poursuivent en 2018,
 - 2 seront titularisés (pour nécessité de service)
 - 6 postes seront remplacés par des agents en provenance du CCAS,
 - 6 emplois seront fermés.

Les 2 titularisations représentent un surcoût de 36 000 euros. Les 6 emplois en provenance du CCAS représentent un surcoût de 138 000 euros. Soit un surcoût de 174 000 euros en 2018.

Il faut préciser que la reprise des agents du CCAS fera économiser 45 000 euros de subvention de la ville vers le CCAS.

Par ailleurs, l'augmentation du point d'indice a coûté 90 000 euros.

Les décisions de l'ETAT coutent donc au total 264 000 euros à la ville de masse salariale supplémentaire.

- Enfin, nous sommes encore dans l'expectative concernant l'incidence du remboursement de la CSG aux fonctionnaires. Un projet de décret serait en cours à paraître fin novembre début décembre. **Par prudence, nous avons provisionné 160 000 euros à ce titre.** Nous referons le point dès la parution du texte.

	Rétrospective			Prospective			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	6 645 604	6 839 890	6 834 473	6 798 878	6 840 343	6 882 222	6 924 520
Fiscalité indirecte	5 215 832	4 725 221	4 783 410	4 030 200	3 972 807	3 967 882	3 971 092
Dotations	4 314 687	4 037 283	3 530 879	3 420 062	3 270 571	3 230 747	3 084 642
Autres recettes d'exploitation	2 355 421	1 941 767	1 755 268	2 944 460	1 534 460	1 474 460	1 474 460
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 531 544	17 544 161	16 904 030	17 193 600	15 618 181	15 555 310	15 454 714
Charges à caractère général (chap 011)	4 070 086	4 738 546	4 011 737	3 978 158	3 738 642	3 513 642	3 548 778
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 535 977	9 595 103	9 172 870	9 117 849	9 191 938	9 302 241	9 413 868
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 262 036	1 102 667	1 093 911	1 148 720	1 099 380	1 101 869	1 104 382
Intérêts de la dette (art 66111)	358 945	331 273	312 519	310 289	396 324	364 682	370 439
Autres dépenses de fonctionnement	18 482	20 138	33 469	124 270	297 630	47 323	47 069
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 245 526	15 787 726	14 624 508	14 679 286	14 723 914	14 329 757	14 484 537
Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	1 354 603	1 290 591	1 590 236	1 340 616
Intérêts de la dette	358 945	331 273	312 519	310 289	396 324	364 682	370 439
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 044 314	894 267	1 225 554	970 177
Remboursement capital de la dette	992 028	786 478	818 286	881 877	1 223 278	1 248 521	1 175 204
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	162 437	- 329 012	- 22 967	- 205 027

Sur le tableau qui vous est présenté vous avez la prospective financière de notre collectivité impactée par la baisse des dotations de l'Etat et le poids des décisions gouvernementales.

Afin de répondre à cette situation, je vous présente une hypothèse de tableau du budget général section de fonctionnement partie recettes qui prévoirait une recette fiscale augmentée de 558 000 euros.

	Rétrospective			Prospective			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	6 645 604	6 839 890	6 834 473	6 798 878	7 398 711	7 446 174	7 494 111
Fiscalité indirecte	5 215 832	4 725 221	4 783 410	4 030 200	3 972 807	3 967 882	3 971 092
Dotations	4 314 687	4 037 283	3 530 879	3 420 062	3 270 571	3 230 747	3 084 642
Autres recettes d'exploitation	2 355 421	1 941 767	1 755 268	2 944 460	1 534 460	1 474 460	1 474 460
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 531 544	17 544 161	16 904 030	17 193 600	16 176 549	16 119 262	16 024 306
Charges à caractère général (chap 011)	4 070 086	4 738 546	4 011 737	3 978 158	3 738 642	3 513 642	3 548 778
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 535 977	9 595 103	9 172 870	9 117 849	9 191 938	9 302 241	9 413 868
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 262 036	1 102 667	1 093 911	1 148 720	1 099 380	1 101 869	1 104 382
Intérêts de la dette (art 66111)	358 945	331 273	312 519	310 289	396 324	364 682	370 439
Autres dépenses de fonctionnement	18 482	20 138	33 469	124 270	297 630	47 323	47 069
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 245 526	15 787 726	14 624 508	14 679 286	14 723 914	14 329 757	14 484 537
Epargne de gestion	2 682 662	1 763 116	2 612 479	1 354 603	1 848 959	2 164 188	1 910 208
Intérêts de la dette	358 945	331 273	312 519	310 289	396 324	364 682	370 439
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 044 314	1 452 635	1 789 506	1 539 769
Remboursement capital de la dette	992 028	786 478	818 286	881 877	1 223 278	1 248 521	1 175 204
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	162 437	229 356	540 985	364 565

Depuis 2013 de nombreuses collectivités françaises ont été contraintes d'augmenter les impôts pour compenser la baisse de la DGF. Jusqu'à présent, nous nous étions refusés à cette solution en œuvrant à des économies importantes :

- Rationalisation du 011 (charges à caractère général) qui sont passées de 4 156 000 euros en 2013 à 3 738 000 euros en 2018;
- Rationalisation des effectifs municipaux qui sont passés de 304 agents (dont 9 mutualisés) en janvier 2015 à 283 (dont 21 mutualisés) en janvier 2017;
- Regroupement des écoles R. BONNEAU & M. BRETAUD : avec des économies importantes réalisées sur les fluides et le personnel
- Négociation TVF / FONTELYS : en 2016 la charge pour la ville était de 300 000 euros, elle sera de 215 000 euros en 2018, soit une économie de 85 000 euros;
- Suppression des TAP : en 2016, la charge pour la ville était de 90 000 euros, en 2018 la charge ne sera plus que de 40 000 euros (correspondant au coût de l'accueil de loisirs le mercredi matin et au coût des activités complémentaires), **soit une économie de 50 000 euros** ;
- Mise en œuvre de la DSP de CASSIN dont nous connaissons les résultats en début d'année prochaine et dont les effets seront effectifs en 2019.

Si toutes ces mesures nous ont permis de réaliser près de 960 000 euros d'économies sur notre fonctionnement annuel, - compensant en partie la baisse de la DGF - les décisions gouvernementales qui impactent fortement nos charges de personnel me conduisent aujourd'hui à envisager de relever en 2018 - notre taux d'imposition sur la part municipale de la taxe foncière bâtie. Nous présenterons donc au BP 2018 une recette fiscale augmentée de 558 000 euros. Cette somme, ainsi que son incidence sur les taux, seront présentées fin mars lorsque nous aurons notification des bases définitives de la fiscalité locale, et des dotations de l'Etat.

STRUCTURE & EVOLUTION DES EFFECTIFS

Puisqu'il s'agit d'une information à communiquer lors du DOB, vous trouverez en projection le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016-17 et 18. Vous constatez une baisse constante des effectifs.

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
2018	8	5	34	5	169	0	221
2017	9	5	31	9	168	1	223
2016	10	7	36	12	181	2	248

Pour information, concernant notre masse salariale, en 2016 :

- Le total Traitement de base indiciaire était de 5 329 265,66 €
- Le total de la Nouvelle bonification indiciaire était de 56 378,58 €
- Le coût total des Heures supplémentaires était de 98 622,44 €

Le Plan Pluriannuel d'Investissements

Je vous présente aujourd'hui un Plan Pluriannuel d'Investissements actualisé qui prend en compte :

- l'évolution de certains projets ;
- et certaines actualisations financières tant en termes de dépenses que de recettes ;

Ce PPI a été réalisé avec le constant souci d'assurer un programme d'investissements compatible avec le maintien des grands équilibres financiers de notre collectivité.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer en 2017, ce PPI répond aussi aux 35 propositions de notre programme de mandat qui ont pour objectifs :

- de rendre Fontenay-le-Comte plus active ;
- de la rendre plus solidaire et plus sûre ;
- plus propre et plus verte ;
- et de lui redonner le rayonnement qu'elle mérite et qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Sur le Plan Pluriannuel d'Investissements qui vous est ici présenté, les dépenses sont exprimées en TTC et les recettes comprennent à chaque fois le FCTVA.

1 - La modernisation du quartier des halles et de la Place CHEVOLLEAU

Ce projet représente un investissement de 5 233 244 € TTC répartis sur 2015-16-17 et 18. Alors que par prudence, nous avons budgété en 2016 1 158 474 € de recettes, il s'avère que nous avons obtenu 2 119 000 € de recettes, soit 41% du coût total.

2 - la Transfontenaysienne.

Ce projet, qui est destiné à nous mener vers le cœur de ville par des pistes cyclables et pédestres, avec notamment plusieurs franchissements de la Vendée dont un depuis les halles, s'élève à 2 069 818 €; soit 219 000 € de moins que prévu au DOB 2017. Au final pour ce projet, nous avons obtenu 1 304 208 € de recettes soit 63%.

3 - la voirie.

Le budget du programme voirie reste au niveau prévu, il sera de 500 000 € en 2018 et de 400 000 € pour 2019. (900 000 € ont été réalisés sur 2017).

4 - les églises.

Concernant nos 4 églises, nous prévoyons 1 422 415 € de travaux de consolidation sur l'ensemble du mandat pour 573 000 € de recettes ;

5 - l'aménagement de la plaine des sports.

Cet aménagement s'est achevé en 2017 avec la réalisation du terrain synthétique pour un coût définitif total de 791 401 € contre 858 000 € initialement programmés, pour 162 000 € de recettes

6 – Le Club House de Rugby situé plaine des sports a été entièrement modernisé en 2017 pour un total de 220 233 € avec 36 000 € de recettes.

7 – Toujours en TTC, la création de la nouvelle école Florence ARTHAUD dans l'ancienne école Robert BONNAUD représente un investissement de 1 798 250 € sur 2017-18 avec près de 1 195 000 € de recettes espérées.

8 – Les travaux d'accessibilité se poursuivront sur 2017-18-19 pour un montant total sur le mandat de 685 000 € et des recettes garanties de 232 367 €.

9 – Le Parcabout a fait l'objet en 2016 d'importants travaux de sécurisation avec le remplacement de l'ensemble des filets pour un montant total de 260 000 €, en 2017 de nouveaux travaux ont été réalisés pour un montant de 16 404 €. Ces travaux assurent la pérennité de cet équipement très apprécié des Fontenaisiens pour de nombreuses années.

10 – Le Centre technique municipal est un projet qui avait présenté comme une nouveauté au DOB 2017. Nous avons d'ores et déjà fait l'acquisition des anciens locaux d'EDF qui recevront ce futur CTM. L'avantage de ce site est qu'il pourra recevoir l'ensemble des services techniques et Espaces verts de la ville. L'objectif est de faire à termes des économies de fonctionnement. Par ailleurs, le site recevra aussi les services techniques de la Communauté de communes. Une mutualisation des locaux est donc en cours de réflexion. Le coût total du projet est de 1 700 000 € avec des recettes estimées à 835 415 €.

11 – L'ancien site EDF recevra dans ses anciens locaux administratifs un autre projet municipal celui de la nouvelle maison des associations. Cette maison des associations recevra de nombreuses associations fontenaisiennes auparavant logées dans des locaux vétustes et très coûteux en termes de fonctionnement. L'objectif est d'apporter une plus grande égalité dans le traitement des associations fontenaisiennes et de se libérer d'un parc immobilier obsolète, vieillissant et trop coûteux. Le coût total du projet est de 700 000 € avec des recettes estimées à 214 828 €.

12 – L'enveloppe à destination des conseils de quartiers ne bouge pas avec un budget annuel de 21 000 €.

13 – 118 000 € d'investissement sont programmés sur la période 2016-2020 à destination des actuels équipements sociaux. Essentiellement pour des travaux de sécurisation.

14 – Acquisitions : nous avons actualisé notre prévisionnel d'acquisitions sur l'ensemble du mandat à 1 086 000 € d'acquisitions.

Sans rentrer dans les détails, nous comptons parmi ces acquisitions: 400 000 € pour l'ancien site d'EDF, et diverses autres acquisitions comme le terrain RFF rue de l'Ouilette.

15 – Le projet de vidéoprotection s'est achevé en 2017 avec l'installation de 19 caméras dans notre ville. 290 000 € ont été investis dans ce projet.

16 – Le pôle Economie sociale et solidaire, a été achevé en 2017 avec la plate-forme mobilité et l'atelier couture d'Atout-linge, pour un investissement total de 367 217 €, pour lesquels nous avons obtenu 305 238 € de recettes.

- Affaires scolaires : Nous prévoyons sur le mandat 206 000 € d'investissements
- Bâtiments scolaires : Nous prévoyons sur le mandat 369 000 € d'investissements
- Bâtiments sportifs : Nous prévoyons sur le mandat 419 000 € d'investissements
- Communication : Nous prévoyons sur le mandat 40 000 € d'investissements
- Cuisine centrale : Nous prévoyons sur le mandat 122 000 € d'investissements
- Culture : Nous prévoyons sur le mandat 483 100 € d'investissements
- Environnement : Nous prévoyons sur le mandat 452 100 € d'investissements et 57 171 € de recettes.
- Etat civil : Nous prévoyons sur le mandat 62 000 € d'investissements
- Informatique : Nous prévoyons sur le mandat 117 300 € d'investissements
- Jeunesse : Nous prévoyons sur le mandat 115 000 € d'investissements et 64 865 € de recettes.
- Moyens des services : Nous prévoyons sur le mandat 970 500 € d'investissements
- Patrimoine : Nous prévoyons sur le mandat 143 000 € d'investissements
- Police municipale : Nous prévoyons sur le mandat 158 650 € d'investissements
- Subventions d'équipement : Nous prévoyons sur le mandat 378 000 € de dépenses pour ces subventions destinées aux travaux de ravalement de façades de particuliers en secteur sauvegardé.
- Sécurité des bâtiments : Nous prévoyons sur le mandat 76 000 € d'investissements
- Urbanisme : Nous prévoyons sur le mandat 3 130 000 € d'investissements, dont 1 813 000 € pour le programme ANRU, 604 000 € pour la requalification de l'ilot LUSSAUD, ou encore 372 800 € pour la lutte contre le logement insalubre. La participation à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée pour la réalisation de la voirie de la Maison de Santé est également comptabilisée ici pour 140 000 €. 610 493 € de recettes sont attendus pour ce programme urbanisme.

Financement du PPI

Autofinancement

Nous venons de le voir nos investissements pour le développement de Fontenay-le-Comte s'élèveront sur ce mandat à près de 30 millions d'euros !

Ce PPI est supporté par :

- Une épargne de gestion que nous nous efforçons de pérenniser, ce qui nous permettra d'absorber la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements. Cette augmentation est le fruit de l'importante rationalisation des dépenses de fonctionnement engagée ainsi que de l'action du seul autre levier restant à la collectivité : la fiscalité sur le foncier ;
- Des subventions d'équipement ;
- Un recours raisonné à l'emprunt jusqu'à la fin du mandat : pas de nouvel emprunt en 2018, un seul emprunt de 1,5 million d'euros en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018
--	------	------	------	------	------

Sans toucher au levier "fiscalité"

Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	1 354 603	1 290 591
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 044 314	894 267
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	162 437	- 329 012

Après l'utilisation du levier "fiscalité"

Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	1 354 603	1 848 959
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 044 314	1 452 635
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	162 437	229 356

Evolution de la dette

En 2019, le ratio de désendettement sera de 10,51 ans, un niveau qui restera modéré et justifié au regard des 30 millions d'euros investis au service du développement de notre ville.

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 1^{er} janvier N (en €)	10 678 321	10 038 970	9 191 292	8 371 437	12 464 555
Population INSEE (en habitants)	14 870	14 803	14 358	14 278	
Dette par habitant (en €)	718	678	640	586	873*
Ratio de désendettement (en années)	4,32	6,46	3,81	15,79	10,51
Emprunt (en €)	0	0	0	6 000 000	0

* Pour rappel : la moyenne nationale de la strate (de 10 000 à moins de 20 000 habitants) est de 957 € / hab. (Source DGCL "Les collectivités locales en chiffres" 2016 / Ratios financiers des communes par strate de population en 2014)

Il convient aussi de préciser que selon ce schéma d'investissements l'encours de la dette par habitant sera de 873 euros en 2019 à Fontenay le Comte, ce qui demeure nettement inférieur à l'encours de la dette par habitant des villes de 10 à 20 000 habitants en France qui était de 942 euros en 2015 et qui va assurément se dégrader d'ici 2019 en conséquence de la baisse des dotations de l'Etat.

Si nous comparons Fontenay-le-Comte à d'autres villes vendéennes, ce ratio en 2015 est de 1600 € à Luçon, de 1200 € à la Roche s/Yon ou encore de 1100 € aux Herbiers.

Je donne la parole à l'opposition. Pour rappel, chaque groupe dispose de 15 minutes pour s'exprimer. Je tiens à ce que ce délai soit respecté.

J'apporterai, avec M. Michel BIRE, des réponses à vos questions à l'issue des prises de parole des deux groupes d'opposition.

Comme annoncé, l'ordre d'intervention est le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche ».

* *
*

Intervention de M. Jean-Paul MACORPS pour le « Groupe « Ensemble pour Fontenay »

Nous distinguerons deux parties dans cette intervention :

- Nous préciserons dans un premier temps les raisons pour lesquelles votre gestion nous a conduit à cette situation, c'est-à-dire un autofinancement prévisionnel net négatif ou nul pour 2018 (avant reprise de l'excédent de 2017) ;
- Nous vous ferons ensuite des suggestions.

I. Une suite d'erreurs de gestion et des choix d'investissement coûteux en charges de fonctionnement.

Vous justifiez la nécessité d'une augmentation des impôts fonciers par la baisse des dotations de l'État aux collectivités publiques, la suppression des contrats aidés et la hausse de la CSG à compenser pour les fonctionnaires territoriaux.

Pour ce dernier point (hausse de la CSG à compenser), ce n'est plus d'actualité :

« Le gouvernement compensera «intégralement» la charge pour les collectivités locales et les établissements publics de l'indemnité compensatrice des 1,7 point de CSG pour les agents

publics, a annoncé vendredi le ministère de l'Action et des Comptes publics. » (Déclaration du vendredi 10 novembre).

Cela fait donc un peu plus de 150 000 euros que vous pouvez enlever aux dépenses prévisionnelles de personnel, ce qui augmente d'autant l'autofinancement net. Nous venons donc déjà de trouver un point d'augmentation d'impôt qui n'est plus justifié (nous en sommes donc désormais à deux points).

Une remarque taquine : vous allez éviter d'emprunter en 2018 car vous allez utiliser l'excédent de trésorerie, c'est effectivement une bonne chose. Mais ôtez-moi d'un doute, ce n'est pas votre majorité qui disait en début de mandat qu'avec la trésorerie qu'on vous a laissée, on aurait pu baisser les impôts sous notre mandat ! (on peut retrouver cette affirmation dans un PV de conseil). Donc si je suis votre raisonnement, vous ne devriez pas augmenter les impôts, mais les baisser puisque vous avez des excédents de trésorerie ! La relation « trésorerie et variation de la fiscalité » n'a effectivement pas de sens. J'aurais aimé l'entendre dire à l'époque...

L'augmentation d'impôt envisagée est pour nous l'aboutissement d'une suite d'erreurs de gestion que nous avons régulièrement dénoncées en conseil municipal.

Au début de votre mandat, vous avez récupéré une situation financière saine avec une trésorerie permettant de financer les projets en cours. Vous vous êtes donc montré cigale en laissant filer les dépenses : le début de mandat s'est traduit par un accroissement important des charges à caractère général (chapitre 11) et des charges de personnel.

Dès lors, ces nouvelles charges devenant structurelles, il a été compliqué par la suite de les réduire. D'autant plus que cette augmentation s'est accompagnée par une baisse de 0,3 point de la taxe foncière, montant symbolique pour le citoyen, mais montant global ô combien important pour la ville (plus de 50 000 euros), on le voit aujourd'hui. C'est donc, cumulé sur trois ans, plus de 150 000 euros de recettes en moins. La baisse des dotations d'Etat était pourtant annoncée dès cette époque (on peut retrouver dans un PV du conseil de 2014, une remarque de Monsieur le Maire faisant état de celle-ci).

Une autre remarque avant de poursuivre notre diagnostic : La hausse d'impôt que vous envisagez est de 3 points, soit 10 fois votre baisse de 0,3 points. Vous avez dit Monsieur Biré, lors de la baisse de 0,3 point, qu'avec une valeur locative de 2 000 euros, cela faisait une baisse de 27 euros, donc si l'on suit votre raisonnement de l'époque cela ferait ici une hausse de 270 euros, montant faux vous en conviendrez. Votre raisonnement, que vous avez défendu mordicus à l'époque, était donc bien sûr faux : vous aviez confondu valeur locative et montant de l'impôt lui-même. J'espère que vous êtes convaincu aujourd'hui. En mathématique, on appelle cela une démonstration par l'absurde.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur la baisse importante de l'autofinancement net de la ville compte tenu des décisions prises. Par ailleurs le programme pluriannuel d'investissement qui était proposé n'était pas en adéquation avec le niveau d'autofinancement. Nous avons évoqué ce point en conseil municipal lors de la présentation des perspectives et de nouveau lors du DOB 2017.

Pour ne prendre qu'un exemple : la durée et l'importance des travaux des halles et de sa place, se traduit par une location longue et coûteuse de bâtiments modulaires pour accueillir temporairement le marché, ce montant nous fait défaut aujourd'hui. Un projet moins ambitieux serait aujourd'hui terminé.

Les investissements s'accompagnent inévitablement de charges de fonctionnement, l'installation de caméras de vidéosurveillance nécessite par exemple un entretien. Etait-il nécessaire de prévoir à la fois un renforcement de la police municipale (augmentation des charges de personnel et des équipements) et une installation de caméras ? Ne pouvait-on pas choisir l'un ou l'autre ?

Présenter l'augmentation des impôts en prenant comme seul argument la baisse des dotations de l'État n'est donc qu'un prétexte. Sans nier la baisse des dotations, l'augmentation d'impôt proposée est la conséquence de choix de gestion et de choix d'investissement très discutables. Vous nous aviez dit Monsieur Biré que vous ne faites pas les mêmes choix que nous aurions faits. Je le confirme, nous n'aurions pas fait les mêmes choix.

Les citoyens fontenaisiens ne doivent pas être pénalisés. Ils sont le dernier maillon de la chaîne, ils n'ont pas la possibilité de prélever des recettes supplémentaires, ils doivent faire des choix avec les revenus dont ils disposent.

II. La nécessité de trouver des économies de charges de fonctionnement et de revoir le PPI (plan pluriannuel d'investissements) pour la fin du mandat

Pour ne pas pénaliser injustement les fontenaisiens, il convient donc de trouver des pistes d'économies supplémentaires, comme le ferai un ménage devant gérer ses dépenses en fonction de ses revenus.

Une remarque sur les graphiques présentés : M. Biré, vous avez présenté un graphique sur les charges de personnel avec correction des effets liés à la mutualisation, très bien. En revanche, votre graphique sur les charges à caractère général ne prend pas en compte ces effets. Les conclusions que vous tirez sur leur évolution sont donc erronées, vous surestimez l'effort accompli sur leur baisse. Pour en tenir compte et une évaluation rapide, il suffit d'ajouter la différence entre la variation de l'attribution de compensation d'une part et le montant du transfert des charges de personnel à la communauté de communes. Vous connaissez de toute façon le montant des charges à caractère général transférées.

Une remarque sur les chiffres des tableaux : dans le tableau des charges réelles de fonctionnement prévisionnelles, qui compare 2017 et 2018, on trouve le montant pour 2017 de 15 958 312 €. Or dans votre tableau sur la prospective on peut lire 17 193 600 €. Quel est le bon chiffre ? D'autant plus que l'on ne peut dans ces conditions retrouver le montant que vous indiquez pour l'épargne de gestion. J'ai noté également une différence de 80 000 € sur le calcul de l'épargne de gestion pour 2016 dans la prospective (on trouve d'autres petites différences sur d'autres années). Une autre différence relevée dans les charges pour 2018 : 285 000 dans le tableau des charges réelles de fonctionnement, contre 297 360 € dans la prospective.

Vous avez dit vous-même en conseil communautaire, que cela posait un problème général sur les documents présentés et sur leur validité. Nous espérons toutefois pouvoir apporter crédit aux projections que vous nous avez présentées.

- Nous suggérons donc d'ici le vote du budget de rechercher de nouvelles pistes d'économies de charges de fonctionnement : diminuer par exemple le budget fêtes et cérémonies (on peut se contenter lors de vos vœux Monsieur le Maire d'un rosé et d'un biscuit sec), peut-être faudra-t-il en passer par une diminution des indemnités des élus d'un certain pourcentage, il est possible également de diminuer les dépenses de communication, par exemple le nombre de parution du journal municipal (cela ne sert à rien de faire l'apologie d'une politique qui conduit à une augmentation des impôts. Etc.
- Par ailleurs, l'autofinancement net 2018 présenté est de fait avant reprise des excédents suite au résultat 2017. Ce résultat sera en principe positif, vous avez déjà à cette date une

estimation de cet excédent. Vous pourrez, si le déficit de la section d'investissement n'est pas trop élevé en reprendre une partie en section de fonctionnement. Cet excédent reporté pourra représenter la marge de manœuvre que vous n'avez pas aujourd'hui, pour faire face aux aléas. Vous pouvez donc faire un effort sur les charges, et y revenir plus tard à l'occasion du BS (budget supplémentaire). Si vous anticipez un déficit élevé de la section d'investissement, vous pouvez d'ici fin décembre mobiliser un peu d'emprunt, de façon raisonnable bien sûr afin de ne pas non plus trop accroître la charge d'intérêt, les taux demeurent faibles c'est jouable.

- Il vous faut également revoir vos investissements futurs, limiter l'importance des projets (ne pas faire des investissements disproportionnés par rapport à la richesse des fontenaisiens, « quand on n'a pas le sou, il ne faut pas jouer les riches »), pour éviter un accroissement important de la dette en fin de mandat et des charges futures supplémentaires de fonctionnement (nous avons déjà évoqué plus haut la relation investissement-charges de fonctionnement). Mais nous pensons que de cela vous en avez conscience, du moins nous l'espérons. Vous utilisez actuellement la trésorerie pour limiter les emprunts, mais cela est temporaire et pas tenable à long terme, cela conduit à la diminution du fonds de roulement. Or une organisation a besoin d'un minimum de fonds de roulement. De plus, vous asséchez sans doute l'excédent de trésorerie de certains budgets annexes, et différez les investissements de ceux-ci, par exemple en matière d'assainissement.

Nous concluons en disant que des alternatives à l'augmentation de la fiscalité sont possibles. Vous avez le temps de vous y pencher jusqu'au vote du budget. Vous ne voudriez pas que l'on croit que vous réglez l'addition du tour de France (somme actuellement en dépenses imprévues) en augmentant les impôts. Vous serez donc d'accord pour faire notamment des efforts supplémentaires sur les charges. Ces efforts sont absolument nécessaires et doivent être couplés avec une réduction des projets d'investissement envisagés. Les perspectives sont en effet très préoccupantes.

Intervention de M. Fourage pour le Groupe « Ensemble pour Fontenay »

Monsieur le Maire,
Vous êtes un homme affable
Alors comme la fontaine est notre symbole
Je vous ai écrit une fable
Pour exprimer le ras le bol
Un petit poème
Pour des finances qui posent problème
C'est aujourd'hui un dilemme
Qui devrait vous rendre blême
Durant la campagne
Vous avez fait croire à l'épargne
À une autre politique
Mais c'était là le hic
Pourtant vous avez hérité d'une situation saine
C'était bien la peine
Durant six ans comme un serment
Nous avons tenu nos engagements
Pourtant vous nous avez traité de cigale
C'était pour le moins injuste et exécrationnel
Vous êtes aujourd'hui
Au fond du puits
Tout seul vous vous êtes mis dans le mur
Et vous voilà maintenant parjure
Vous n'avez pas été fourmi
Nous voilà bien puni
La situation vous dépasse
Vous ne voyez pas l'impasse
Nous sommes à la ramasse
Et rien ne vous tracasse
L'Etat de nos finances est dramatique
Cela est dû à votre gestion catastrophique
Votre action vous déjuge
C'est le début du déluge
Vous augmentez l'impôt
Aux fontenaisiens de mettre la main au pot
Vous augmentez le foncier bâti
Le citoyen en pâti
Vous brandissez les dotations
Comme une exonération
Regardez vos dépenses de personnel
Malgré notre mise en garde solennelle
L'autofinancement négatif
La est votre passif
L'absence d'épargne
Met les finances en pagne
Les finances sont blettes
A cause de la dette
Cela vous inquiète

Pourtant vous ne faites pas diète
Les dépenses filent d'un mauvais coton
Et vous continuer à appuyer sur le champignon
Nous sommes une opposition raisonnable
Comme responsable
Nous disons
Comme préconisations
Monsieur le maire
Arrêter les dépenses somptuaires
Revenez sur les investissements
C'est encore le moment
Arrêter l'école Arthaud
Plutôt
Supprimer les acquisitions
Pour éviter les ponctions
Bloquer le CTM
Pour ne pas chanter le requiem
Différer la maison des associations
Et vous aurez notre onction
Sinon la chambre régionale des comptes
Viendra à Fontenay le comte
Et mettra la tutelle
Sur la belle
Monsieur le maire
Ne rendez pas les fontenaisiens amers
Écouter les solutions
De votre opposition
N'augmenter pas les impôts
Faites ce qu'il faut
Ayez le courage
Qui soulage
Ne faites pas un rob
Qui dérobe
Pensez aux revenus modestes
Des finances qu'on déleste
J'arrête ici ce récital
En pastichant la cigale
Ne dites pas aux fontenaisiens
Qui n'y sont pour rien
Et dont les finances qui se délitent
Qu'il n'y a pas d'autre solution à cette faillite :

Eh bien payer maintenant

Intervention de Mme Dominique CHARTIER pour le groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche »

Les collectivités locales assument une part déterminante de la solidarité nationale via les services publics qu'elles développent sur tout le territoire (crèches, transports collectifs, centres de santé, établissements scolaires, logements sociaux, infrastructures sportives et culturelles, assainissement, déchets, voiries...), elles sont un facteur décisif de croissance économique et d'emploi, assurant l'essentiel de l'investissement public en France.

Pour répondre aux besoins de la population, frappée par une crise sans précédent, il faudrait absolument de nouvelles ressources.

En lieu de quoi, nous faisons aujourd'hui face à un rationnement sans précédent de la dépense des collectivités locales, se manifestant notamment par la baisse continue du concours de l'Etat.

Le gouvernement actuel ne déroge en rien à cette désastreuse orientation. Ces choix, initiés par la droite, puis par le PS au nom du dogme inébranlable de la « réduction des déficits publics », impactent très durement l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales avec des conséquences directes, que ce soit dans leurs dépenses de fonctionnement (missions et effectifs) et/ou dans les dépenses d'investissement (freinage d'un certain nombre de programme d'aménagements notamment le ferroviaire).

Les collectivités territoriales sont désormais au point de rupture, Fontenay n'y fait pas exception, asphyxiées par une réduction de leurs recettes et une hausse de leurs dépenses.

C'est là, le résultat, Messieurs, des politiques que vous avez soutenues et que vous persistez, aujourd'hui encore, à défendre, par vos soutiens politiques affichés tout en en déplorant les conséquences désastreuses.

Vous êtes, donc comptables de ces politiques, qui ont conduit à une véritable atrophie de la réponse publique aux besoins des territoires, en poussant les exécutifs locaux à réduire leurs budgets de fonctionnement, le niveau de leur épargne, à s'ouvrir à la privatisation des services publics locaux, par exemple au travers de DSP.

Face à cette situation d'asphyxie, les collectivités territoriales n'ont que 3 alternatives: fermer des services, privatiser, pratiquer des hausses d'impôts locaux (qui aujourd'hui sont déjà à la limite du supportable pour les ménages,) soit emprunter de l'argent aux banques.

Quelle alternative choisissez-vous ? Les trois !!

- la privatisation à travers la DSP
- l'emprunt, la ville vient d'emprunter 2 M à la caisse d'Epargne
- et une hausse des impôts annoncée par voie de presse

Face aux défis de notre 21^{ème} siècle et face aux urgences, les orientations budgétaires de ce mandat nous mènent à une impasse.

Je me souviens que certains aimaient dire qu'il fallait agir, vite pas uniquement la les jeunes.

Par exemple le projet de la transfondenaysienne, projet avec lequel j'étais d'accord sur le principe. Vous n'avez pas voulu prendre le temps de passer par la démarche communautaire ce qui aurait

été cohérent et que vous ont reproché à juste titre mes collègues de l'opposition. Ce projet vous le voyez déjà réalisé dans une première partie pour 2016, cela n'a pas été le cas et c'est la ville qui assume seule son coût. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, par exemple, un petit terrain en théorie donné mais dont les travaux de clôture ont coûté beaucoup plus qu'un terrain constructible...

Il est URGENT de réfléchir pour faire les bons choix d'investissement dans l'intérêt actuel et futur de nos concitoyens.

Force nous est de constater que ces choix ont conduit à privilégier les grands projets « d'image », à l'équilibre financier incertain, au détriment des missions d'action sociale (fermeture service d'aide à domicile du CCAS et diminution des moyens pour l'épicerie solidaire, décision du retour du rythme scolaire à 4 jours pour diminuer les dépenses -sans bilan préalable), et d'action culturelle (festival off, réduction programmation Ricochets...), et qu'ils conduisent à l'abandon de services publics

A défaut d'améliorer la situation budgétaire de la commune, ces choix ont-ils amélioré la situation économique sur le territoire ? Ont-ils eu un impact quelconque, mesurable, sur le dynamisme économique du bassin fontenaisien ?

Permettez-nous d'en douter, les chiffres de l'Observatoire régional de l'emploi des Pays de Fontenay-Vendée de la Loire et de la DIRECCTE font apparaître, sur les 2 dernières années, « une évolution restant systématiquement moins favorable sur le bassin d'emploi de Fontenay que celle affichée par le département de la Vendée. »

Les chiffres de l'INSEE font également apparaître une baisse constante du nombre de créations d'entreprises jusqu'en 2016.

Vous avez certes mené des projets de prestiges vous avez négligé les véritables urgences économiques et sociales qui auraient dûes guider votre politique. Voici la réalité sociale population fontenaisienne (*selon le dernier rapport disponible de l'Insee*) :

– Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans: 19,9%

– Un taux de pauvreté > 17% pour l'ensemble de la population, et > 30% pour les moins de trente ans !

La réalité sociologique de la population Fontenaisienne, c'est avant tout une immense détresse sociale : Quelle politique avez-vous menée pour apporter des réponses susceptibles d'atténuer cette détresse ?

Une diminution des moyens du CCAS

Une diminution drastique d'investissements vitaux :

Exemples :

		2017	2018	2019
accessibilité	Prévisionnel :	1 200 000 €	300 000€	300 000€
	Actualisation :	685 000 €	150 000€	150 000€
Bâtiments scolaires	Prévisionnel :	639 000 €	180 000€	260 000€
	Actualisation :	369 000 €	45 000€	65 000€

Une Passerelle donne par définition une nouvelle perspective, porteuse d'avenir... et pour nous fontenaisiens c'est l'impossibilité d'entretenir notre patrimoine, même les toitures de nos écoles...

Nous sommes consternés.

Intervention de M. Michel BIRE, Conseiller municipal délégué aux Finances :

Je vais tout d'abord répondre à Mme Chartier pour ce que j'ai compris de son intervention. Il y a beaucoup de choses qui concernent la politique nationale et je n'ai pas de pouvoir sur cette politique. J'entends ce que vous dites. Vous avez sûrement raison pour certains points mais il faut aller le dire aux gens qui peuvent faire quelque chose mais pas à nous.

J'ai noté de votre intervention, une source qui me paraît assez évidente c'est que vous ne voulez pas qu'on augmente les recettes mais vous ne voulez pas que l'on diminue nos dépenses. Donnez-nous des recettes qui nous permettront d'équilibrer le budget dans un contexte où les dotations de l'Etat diminuent. Je ne sais pas faire alors si vous le savez je serai très intéressé d'en discuter avec vous mais dans un autre endroit.

Sur l'intervention de M. Macorps, il y a plusieurs choses, je vais commencer par ce qui me paraît le plus facile à répondre, sur la lecture des différents tableaux qui sont communiqués pour la prospective.

Vous avez en partie raison dans la mesure où nous utilisons un logiciel qui est à la ville depuis quelques années déjà et qui mélange dans les recettes les recettes ordinaires de fonctionnement et le produit des ventes qui passe par la section de fonctionnement et qui retourne en section d'investissement. Evidemment il faut extraire ces données des tableaux où elles figurent aujourd'hui. Par contre, je vous confirme que les lignes qui concernent l'épargne brute et l'épargne nette sont justes. (Autant qu'une prospective peut l'être.)

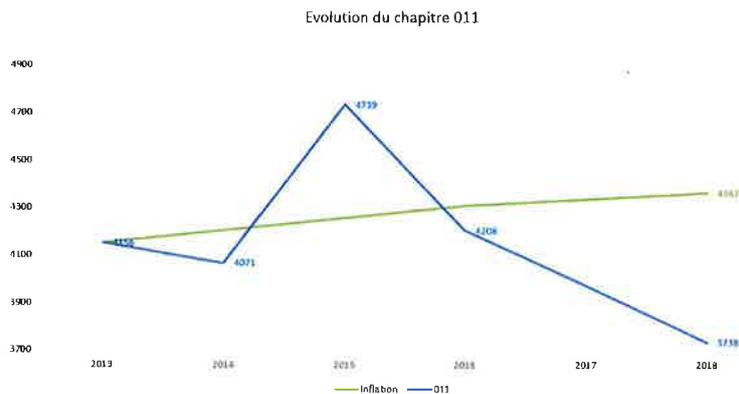
Si vous relisez le document à la lecture de ces renseignements vous allez forcément arriver à des choses qui sont assez voisines de ce que l'on vous propose.

En ce qui concerne la réduction des dotations, nous sommes arrivés à la dernière goutte qui fait déborder le vase mais ce n'est pas que la faute de la dernière goutte, c'est la faute de toutes les gouttes qui sont tombées avant évidemment. Aujourd'hui dire que tout ce qui s'est passé depuis 2013 ne compte pas c'est évidemment une erreur flagrante.

Quand nous nous sommes engagés en début de mandat, sur un maintien de la fiscalité voire une baisse de la fiscalité sur les propriétés foncières bâties, nous étions en connaissance du plan Hayrault qui était le Premier ministre de l'époque qui prévoyait de ponctionner les finances des collectivités de 1 milliard, pour ce qui concerne la ville de Fontenay-le-Comte 146 000 € à peu près. Trois mois après est arrivé M. Valls qui lui a porté la ponction de 1 à 11 milliards. M. Fourage, vous avez soutenu et voté cette loi et donc vous ne pouvez pas l'ignorer. Aujourd'hui la perte que nous évaluions à 146 000 € est arrivée à 1 107 000 €. Evidemment nous ne sommes pas dans le même contexte. Dans ce climat-là nous avons fait des efforts de réduction de dépenses. J'entends bien ce que vous dites M. Macorps et les chiffres qui sont là ne sont peut-être pas tout à fait exacts mais ils reflètent bien la réalité des choses.

Commençons par le chapitre 11. Je vous ai déjà présenté cette courbe, vous avez vu ce qu'étaient les dépenses en 2013 c'est-à-dire 4 156 000 € et ce qu'elles seraient devenues aujourd'hui si nous avions simplement maintenus en répercutant l'inflation et nous serions aujourd'hui à 4 367 000 €. Au budget primitif, nous prévoyons 3 738 000 € c'est-à-dire 630 000 € de moins que ce qu'il aurait à budget bâti au fil de l'eau.

Evolution des charges à caractère général

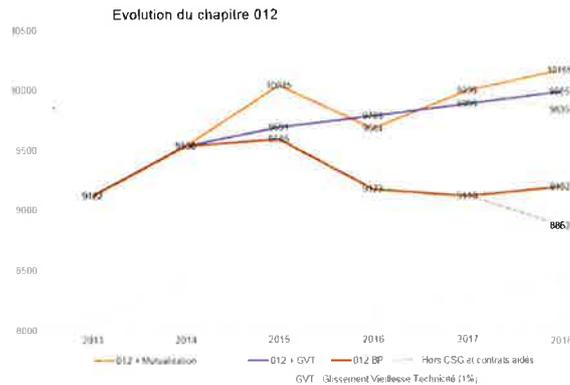


C'est donc assez conséquent et les charges de mutualisation transférées et vous avez raison ne sont pas déduites, ne représentent pas cette somme et loin s'en faut. Nous avons fait de réels efforts de gestion et vous l'avez d'ailleurs reconnu lors du vote du compte administratif. Nous n'avons pas fait encore toutes les économies de gestion que nous souhaitons faire dans la mesure où la DSP de Cassin que nous poursuivons de nos vœux et pour laquelle se poursuit devrait se poursuivre devrait nous procurer des économies et j'y reviendrai je pense.

Nous sommes également en renégociation des contrats d'assurance et nous savons aujourd'hui que nous pouvons obtenir 20 à 25% de moins sur les primes d'assurance, c'est ce que la SMACL pratique un peu partout. Nous sommes également en renégociation des contrats de chaufferie parce que nous pensons que nous avons à économiser là-dessus. Voilà ce que nous faisons. J'entends bien vos suggestions mais nous avons nos pistes donc nous poursuivons les pistes que nous avons engagées pour parvenir à faire des économies suffisantes pour maintenir un autofinancement suffisant.

En ce qui concerne la masse salariale, nous nous étions engagés en début de mandat à un redéploiement de la masse salariale à masse salariale constante en redéployant les effectifs c'est à dire en portant nos efforts sur des secteurs que nous pensions prioritaires, ce qui a été fait. Vous avez en courbe bleue qui est la courbe au fil de l'eau telle qu'elle serait passée sur les bases du budget primitif de 2014 nous serions aujourd'hui à 9 885 000 €. Nous sommes au budget à 9 192 000 € encore faut-il tenir compte du fait que cette somme comprend les nouveautés de cette année que nous n'avions pas prévues, c'est à dire la suppression des contrats aidés pour 174 000 € et l'incidence de la CSG provisionnée pour 160 000 €. Un petit commentaire au passage, M. Macorps, quand on lit un texte il faut le lire en entier, le gouvernement dit qu'il va compenser la CSG mais seulement pour les titulaires et pas pour les contractuels. Lisez bien le texte jusqu'au bout, l'AMF a publié un article cet après-midi sur le sujet et nous sommes donc toujours très inquiets parce que si on comprend bien que pour les titulaires on va passer à côté de la punition, pour les contractuels vraisemblablement nous encaisserons le remboursement de CSG aux fonctionnaires contractuels sans compensation de l'Etat. Aujourd'hui et en l'absence de textes exploitables, nous maintenons notre provision quitte à la rectifier dès que nous aurons les précisions suffisantes pour asseoir des chiffres qui seront crédibles et que nous pourrions tenir dans l'année.

Evolution des charges de personnel



J'ai également entendu des réflexions sur notre politique d'investissement, je voudrai y répondre. On nous parle d'investissements pharaoniques pour les halles et la Transfontenaysienne, je voudrais y mettre un terme en vous présentant le plan de financement de chacune de ces deux opérations.

Pour les halles, M. le Maire vous a dit tout à l'heure que le coût global est de 5 223 244 €, il vous a également présenté les recettes pour un total de 2 119 489 €. Comment avons-nous financé cette opération ? Nous avons un autofinancement de 1 103 000 € et un emprunt de 2 millions, emprunt que nous venons de faire cette année. Nous empruntons aujourd'hui sur 20 ans à un taux de 1,5 %, ce qui représente 130 000 € soit 1,9% de la fiscalité locale avec les taux d'aujourd'hui. Pour la Transfontenaysienne, le coût global est de 2 169 000 €, nous avons de recettes pour 1 304 000 €, nous avons affecté un autofinancement de 465 000 € et un emprunt de 300 000 €, c'est-à-dire une annuité de 19 500 € soit 0,3% de la fiscalité. Ces deux projets que l'on qualifie de démentiels représentent 2,2% de la fiscalité. Vous comparez cela avec le déficit de Cassin qui représente 11% de cette fiscalité et vous comprendrez pourquoi notre priorité est de réduire le déficit de Cassin.

Je rappelle au passage que si nous n'avons pas emprunter c'est grâce à la trésorerie du budget annexe assainissement que nous pouvons utiliser mais que nous ne pouvons pas intégrer dans l'équilibre du budget général. Vous comprendrez pourquoi nous avons une politique qui vise à ,e pas faire d'emprunt nouveau en 2018 puisque cela nous aidera à avoir un autofinancement un peu meilleur pour 2019 et donc permettre le financement de la fin du programme de mandat tel qu'il vous a été présenté at que nous n'avons pas aujourd'hui de raison de remettre en cause parce que nous sommes aujourd'hui en position de dire que nous pourrons le financer si nos prévisions s'avèrent juste. S'il y avait de nouvelles catastrophes évidemment nous ne serions pas à l'abri.

Voilà ce que j'ai retenu et ce que je voulais vous donner en réponse.

Intervention de M. le Maire :

La seule chose que j'ai constaté, c'est l'intervention de M. Fourage, une fable appréciable et de bonne qualité qui vous remet au statut de M. Verlaine ou de La Fontaine.

* *
*